

Le 5 avril 2013

La FFMI, Caporal d'honneur de la FNSPF

Par décision de son Conseil d'Administration, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) a souhaité distinguer la Fédération Française du Matériel d'Incendie (FFMI) en lui attribuant la distinction de Caporal d'honneur.

Cette distinction décernée par la FNSPF vise à témoigner de la qualité et de l'intensité des liens unissant les sapeurs-pompiers et les professionnels de la sécurité incendie.

La FFMI est la première personne morale à être ainsi distinguée par la FNSPF pour son implication en faveur de la lutte contre le feu.

Au cours de leurs interventions, les Présidents Éric FAURE (FNSPF) et Régis COUSIN (FFMI) ont souligné les enjeux de commun intérêt tels que la défense de notre édifice de normalisation technique et de certification, la préservation de la capacité d'investissement des SDIS et réaffirmé les spécificités distinguant les activités de protection incendie et les activités privées de sécurité.

La remise de cette distinction, ce jeudi 4 avril 2013 au siège de la FNSPF à Paris, a également été l'occasion d'un moment d'échange privilégié entre les responsables de nos deux fédérations.



Le Président de la FNSPF, Colonel Éric FAURE, remettant la distinction de Caporal d'honneur au Président de la FFMI, Régis COUSIN

Contact : FFMI

Serge RECOULES

☎ : 01.47.17.63.03 - 📠 : 01.47.17.63.05

✉ : ffmi@ffmi.asso.fr - 🌐 : www.ffmi.asso.fr

FFMI - 39 rue Louis Blanc (Courbevoie) - 92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX

La Fédération Française du Matériel d'Incendie, FFMI, regroupe la majorité des professionnels de la sécurité incendie qu'ils soient industriels, concepteurs, fabricants ou prestataires de services. Elle représente 250 entreprises réunies par la volonté commune d'agir pour promouvoir la qualité des produits et services destinés à la protection contre l'incendie. En 2013, les entreprises adhérentes à la FFMI emploient 25 000 salariés pour un chiffre d'affaires global de 3 md€.